

Conseil des quartiers – Raad van de Wijken Compte-Rendu – Feedback - 03/06/2014

PARTICIPANTS / DEELNEMERS:

- QD/DW Permacanal
- QD/DW Logis Floréal
- QD/DW Morichard
- QD/DW Messidor
- QD/DW Neptune
- QD/DW Maelbeek
- QD/DW Cité Forest Vert
- Bruxelles Environnement/ Leefmilieu Brussel
- Le Cabinet de la Ministre de l'Environnement /Het kabinet van de Leefmilieu Minister
- L'équipe d'accompagnement// De begeleidingsteam

RESUME DES DECISIONS PRISES

- <u>Budget Participatif (BP) Solde du budget « investissement »</u>: transférer le solde vers un autre appel à projets de BE, Quartiers Verts par exemple, au sein duquel les demandes dépassent le budget disponible, et qui touche un public plus fragilisé (voir faisabilité au niveau des procédures internes de BE);
- <u>Budget Participatif (BP) Solde de l'« expertise »</u>: le solde de l'expertise est ouvert à l'ensemble des QD, qui peuvent introduire de nouvelles demandes d'expertise au besoin. Ces demandes doivent être en lien avec des projets approuvés et avoir obtenu l'accord des coachs ; la décision d'attribution, prise sur base de la pertinence des demandes et de la concordance avec les procédures, reviendra au Comité d'accompagnement (BE-Cabinet-Coordination) en dehors du BP. Ce solde doit être attribué avant juin 2015 (solde AP) ;
- <u>Expertise</u>: la coordination des QD clarifie les modalités de l'appel à projets en ce qui concerne l'expertise (type d'expertise disponible, quid de l'expertise interne au quartier, ...);

- Conseil des Quartiers Durables :

- Plus de conseil restreint : le Conseil analyse les projets sur base de l'ensemble des critères et priorités;
- L'analyse de la <u>recevabilité des feuilles de route</u> demeure cependant de la responsabilité de BE et du Cabinet;
- Composition: les QD en cours d'accompagnement et qui soumettent des projets au Budget Participatif ne seront pas représentés au Conseil des quartiers. Celui-ci sera composé des représentants des « anciens » QD (AP1-AP5), ainsi que de représentants de BE, du Cabinet et de l'équipe d'accompagnement;
- Le Conseil se réunit lors de réunions de travail en <u>préparation à l'Assemblée</u>. Cette dernière demeure l'instance de décision pour toutes les modifications des priorités et critères;
- Les retours d'information concernant l'analyse des feuilles de routes par le Conseil des QD ont été pris en compte, et des améliorations ont été apportées à la programmation de l'AP suivant
- o (simplification de la feuille de route, délais d'analyse plus longs, chercher des moyens permettant une visualisation des projets, ...).

PV CQ du 03/06/14 1 / 10



QUARTIERS DURABLES CITOYENS - PARTICIPATIEVE DUURZAME WIJKEN

SAMENVATTING VAN DE GENOMEN BESLISSINGEN

- <u>Participatief Budget (PB) Saldo van de « investeringen</u> » : het saldo overbrengen naar een andere projectoproep van LB, Groene Wijken bijvoorbeeld, waar de aanvragen het beschikbare budget overschrijden en dat zich richt tot een kwetsbaarder publiek (zie de haalbaarheid op vlak van de interne procedure van LB)
- Participatief Budget (PB) Saldo van de « expertise » : het saldo van de expertise staat open voor alle DW, die nieuwe expertises kunnen aanvragen indien nodig. Deze aanvragen moeten gelinkt zijn met goedgekeurde projecten en het akkoord krijgen van de coachs; de beslissing omtrent de toewijzing, op basis van de relevantie van de aanvraag en de overeenstemming met de procedure, zal worden genomen door het Begeleidingscomité (LB-Kabinet-Coördinatie), buiten het PB. Dit saldo moet worden toegekend voor juni 2015 (saldo PV).
- <u>Expertise</u>: de coördinatie van de DW verduidelijkt de modaliteiten van de projectoproep betreffende de expertise: type beschikbare expertises, hoe zit het met de interne expertise in de wijk, ...
- Raad van de Duurzame Wijken:
 - Geen beperkte raad meer: de Raad onderzoekt de projecten rekening houdend met alle criteria en prioriteiten
 - de analyse van <u>ontvankelijkheid van de roadmappen</u> blijft echter de verantwoordelijkheid van LB en het Kabinet
 - Samenstelling: de DW in begeleidingsperiode die projecten indienen voor het Participatief Budget zullen niet worden vertegenwoordigd in de Raad van de wijken. Deze Raad zal bestaan uit vertegenwoordigers van de « oude » DW (PO1-PO5) samen met vertegenwoordigers van LB, het Kabinet en het begeleidingsteam.
 - o De Raad komt samen voor werkvergaderingen en de <u>voorbereiding van de Vergadering</u>, die de instantie blijft voor beslissingen over wijzigingen van de prioriteiten en criteria.
 - De feedback van de informatie betreffende de analyse van de roadmappen door de Raad van de DW werd in aanmerking genomen en de verbeteringen werden aangebracht in het programma van de volgende PV (vereenvoudiging van de roadmap, langere deadline voor de analyse, middelen zoeken voor de visualisatie van de projecten,...)

ANNEXES/BIJLAGEN

- 1. Compte-rendu détaillé du conseil (FR)/ Gedetailleerd verslag van de raad (FR)
- 2. Critères de sélection des projets (FR)/ Criteria voor de selectie van de projecten (NL)
- 3. Demandes d'expertise (FR/NL) /Expertise aanvragen (FR/NL)

PV CQ du 03/06/14 2 / 10

ANNEXE 1 - BIJLAGE 1 : COMPTE-RENDU DETAILLE (FR)

Introduction

Objectifs de cette rencontre

- Décisions concernant l'utilisation du solde du budget participatif : investissement et expertise
- Evolution du Budget Participatif regard sur le BP de l'appel à projets 2013-15 :
 - o Propositions de simplification (critères/priorités/feuille de route, ...);
 - o Echanges sur le rôle et la composition du Conseil et de l'Assemblée.

Budget Participatif (BP): le budget « investissement »

Quelle utilisation pour le solde du budget « investissement »?

<u>RAPPEL</u>: un montant de 100 000 euros était disponible pour la réalisation des projets des 19 Quartiers Durables Citoyens de l'appel à projets de 2013-15. Des propositions de projets ont été retenues par le Conseil des QD pour un montant de 88 358 euros. Le solde restant est donc de 11 642 euros.

Plusieurs idées ont été émises pour l'utilisation de ce solde : le redistribuer entre les QD ; créer un fond de réserve pour des projets communs tels qu'une centrale d'achats, financer un projet de visites-échanges, mettre en place un projet commun à plusieurs QD - un « super » QD au niveau régional, ... ?

Lison (BE) rappelle que l'attribution du solde doit avoir lieu dans un cadre institutionnel puisqu'il s'agit d'un subside public, et que ce budget doit être engagé avant la fin 2015.

Sa réaffectation dans le cadre des QDC exigerait :

- soit un nouveau tour du BP;
- soit l'écriture d'un projet commun dans le cadre d'une demande de subside. Mais il faut aussi éviter d'alourdir le processus (ne pas créer de nouveaux besoins de réunions, évaluations, etc).

Si pas d'utilisation par les QD, ce montant rejoint un « pot commun » de subsides qui peut servir à d'autres projets « citoyens » et « durables ».

<u>Décision</u>: transférer le solde vers un autre appel à projets de BE, Quartiers Verts, par exemple, où les demandes dépassent le budget disponible, et qui touche un public plus fragilisé. Lison vérifie la faisabilité en interne.

Budget Participatif (BP) - les expertises

Le solde-expertise

RAPPEL : vu l'existence d'un solde après attribution des expertises demandées via les feuilles de route en février 2014, le Conseil de quartier avait décidé que :

- Tous les QD auraient droit à 2 h/j de plus pour des expertises en lien avec un projet déjà approuvé par le CQ et cela, sur base d'un devis présenté avant le 31/05 ;
- Outre les 2 h/j déjà mentionnées, les QD pourraient, lors du Conseil de juin 2014, demander des jours d'expertise supplémentaires, sur base d'un devis présenté avant le 31/05. Ces jours supplémentaires seraient attribués en fonction de la disponibilité budgétaire après bilan du 31/05.

<u>Précisions</u>: le budget expertise n'est pas un subside direct, il fait partie du budget qui est géré par la coordination de l'équipe d'accompagnement (consortium) via un marché public. Le Conseil des quartiers et l'accompagnement ont donc plus d'autonomie pour prendre des décisions à ce sujet. Néanmoins, il s'agit toujours d'un cadre contractuel avec un service public : il faut respecter ce contrat et certaines procédures administratives (détermination de la liste d'experts, ...)

PV CQ du 03/06/14 3 / 10



QUARTIERS DURABLES CITOYENS - PARTICIPATIEVE DUURZAME WIJKEN

Présentation des demandes d'expertise par la coordination des QD (cf. tableau en annexe) :

- tous les QD n'ont pas demandé les 2h/j « automatiques » ;
- il y a eu peu de demandes de jours supplémentaires ;
- ⇒ il y a encore la possibilité de répondre à certains demandes d'expertise mais suivant une procédure spécifique (cfr point « décision » ci-dessous).

Remarques des participants :

- Le tableau de présentation du bilan des expertises au 31/05 n'est ni clair, ni complet. Les nouvelles demandes d'expertise n'y sont pas bien indiquées et il n'y a pas de visibilité sur le solde ;
- Delphine G. rappelle que Forest-Vert a introduit une demande de jours supplémentaires qui n'apparaît pas sur le tableau : est-ce que leur demande a été bien reçue ? ;
- D'autres participants expriment leur frustration et demandent des informationss plus précises : jours attribués lors du CQ du 22/02 // demandes postérieures (2 h/j « automatiques » // demandes supplémentaires).

Décisions:

- <u>La coordination s'engage à envoyer une présentation claire et compilée des demandes d'expertise reçues, de façon à ce que le Conseil puisse en avoir une vue complète ;</u>
- Tous le QD, anciens et nouveaux, peuvent introduire des nouvelles demandes d'expertise au besoin ; ces demandes doivent être en lien avec des projets approuvés et avoir obtenu l'accord des coachs ; la décision d'attribution, prise sur base de la pertinence des demandes et de la concordance avec les procédures, reviendra au Comité d'accompagnement (BE-Cabinet-Coordination), en dehors du BP. Le solde doit être attribué avant juin 2015 (solde AP).

Comment faire pour valoriser les expertises internes aux quartiers?

Il existe de nombreuses expertises au sein des QD. Dans certains quartiers, il y a une volonté de les valoriser en priorité. Cependant, pour rappel, nous sommes ici dans le cadre d'un marché public qui impose certaines restrictions. Le type d'expertise est déterminé, et un « bottin » d'experts mis à disposition, même s'il existe la possibilité d'y ajouter certains experts lorsque le domaine est très spécifique et n'a pas été prévu par le marché.

On note cependant la nécessité de :

- Clarifier la distinction entre expertise, investissement et refacturable : il y a eu des cas où de l'expertise a été financée via un budget « investissement » quand il s'agissait d'une réalisation ;
- Préciser si, quand et comment un membre du groupe porteur ou un porteur de projet peut être rémunéré en tant qu'expert.

Un participant remarque que, dans certains cas, l'appel à un expert externe peut avoir une valeur symbolique : cela donne une certaine « légitimité » aux projets de quartiers (validation par un expert).

Question:

- Quel regard le Conseil des quartiers peut-il avoir sur le sens de l'expertise?

<u>Décision</u>:

Les modalités de l'appel à projets sont clarifiées concernant l'expertise et l'information est transmise aux quartiers via les coachs.

Budget Participatif (BP) - le processus

Le débat a permis de mettre sur la table plusieurs questions déjà soulevées lors du Conseil de quartier du 22 février 2014.

PV CQ du 03/06/14 4 / 10



Préciser le rôle et le fonctionnement du Conseil restreint

<u>RAPPEL</u>: lors du BP précédent, une pré-analyse avait été réalisée par un « Conseil restreint » (composé de représentants du cabinet, de BE et de l'équipe d'accompagnement) sur base des critères relatifs à la « qualité du projet », tandis que le Conseil élargi analysait les projets sur base des priorités définies en assemblée. Cette décision avait été prise suite à l'inquiétude de certains quartiers de devoir analyser les projets sur l'ensemble des critères.

Certains participants estiment qu'il y a eu peu de transparence sur les décisions prises par le Conseil restreint, qu'ils nomment la « boite noire ». Cependant, une participante remarque que le « fonctionnement du Conseil restreint n'a pas posé de problèmes à tout le monde ». D'autres estiment que, si les critiques n'ont pas été unanimes, elles ont néanmoins « créé le débat » et doivent donc être prises en compte.

Cet avis est partagé par la coordination : il doit être possible de discuter collectivement des critiques émises. Lorsque des décisions du Conseil vont à l'encontre de l'avis d'un groupe ou d'un participant, le débat permet de clarifier les raisons d'un éventuel refus.

Décision:

- <u>Plus de conseil restreint => le Conseil des QD analyse les projets sur l'ensemble des critères et priorités ;</u>
- <u>L'analyse de la recevabilité des feuilles de route demeure cependant de la responsabilité de BE et du Cabinet</u>.

Composition du Conseil des quartiers

Plusieurs membres du Conseil déclarent ne pas être à l'aise avec leur « double casquette » de membre d'un quartier (soumettant un projet) et de membre du Conseil (qui analyse ces mêmes projets). Ils estiment que les QD qui font une demande de subside ne devraient pas participer au Conseil : « on ne peut pas être juge et partie ».

Pour d'autres, tous les QD doivent continuer à être représentés dans le Conseil des quartiers. Un participant estime que la « *beauté du jeu* » se trouve justement dans cette obligation de « *double perspective* », qui oblige à penser à l'intérêt collectif avant de penser à son propre intérêt. On note aussi un relatif sentiment d'obligation à participer au Conseil (obligation de bénévolat) pour « *défendre son projet* ».

On réagit : il faut éviter de mettre les QD dans un situation où ils sont à la fois demandeurs de subsides et décideurs de leur attribution parce que cette situation peut déboucher sur des manipulations.

Il est rappelé que le fait d'avoir déjà eu une expérience QD est également important pour pouvoir juger de la pertinence des nouveaux projets.

Décision: pour l'AP6, les QD en cours d'accompagnement et ceux qui soumettent des projets au Budget Participatif ne seront pas représentés au Conseil des quartiers. Ce Conseil sera composé des représentants des « anciens » QD (AP1-AP5) ainsi que de représentants de BE, du Cabinet et de l'équipe d'accompagnement.

Améliorer les conditions d'analyse des Feuilles de route (FR) par le Conseil

L'analyse des FR a été vécue comme étant fort contraignante : délais trop courts, complexité du formulaire de candidature (répétitions, postes peu pertinents, ...), difficultés à « visualiser » le quartier, les projets, ... Certains participants du Conseil auraient voulu pouvoir rencontrer les candidats et visiter leurs quartiers.

La coordination informe sur le fait que cette remarque a été prise en compte lors de la programmation de l'AP6 (2014-16) et notamment via :

La simplification de la Feuille de route

- Retrait des éléments faisant double emploi ;
- Ajout d'un « résumé » à la feuille de route, permettant une compréhension plus directe de chaque projet ;

PV CQ du 03/06/14 5 / 10



- Mise en ligne, par la coordination, d'une carte reprenant le périmètre des quartiers avec visualisation d'une courte présentation des projets, une galerie photo et/ou possibilité d'ajouter une vidéo ;
- Photos du quartier en annexe.

Réorganisation l'Appel à projets

Lors du lancement de l'AP6, le processus de l'appel à projets a été revu de façon à faciliter le travail de formulation de projets par les QD et de compréhension des FR par le Conseil des quartiers.

Cette réorganisation porte notamment sur :

- L'extension des délais pour lecture des FR en préparation du Conseil de quartier ;
- Un mode d'accompagnement des QD pendant la phase de développement des projets qui les aidera à démarrer plus tôt le travail de formulation des FR :
 - Le coaching porte sur la formulation des projets dès le départ, en parallèle du travail de diagnostic;
 - Un Inter Quartiers est prévu avant la remise des FR, comme cadre d'échange et de travail sur les pistes de projets, en présence de l'ensemble des quartiers => devrait permettre également une vision budgétaire sur les projets qui seront soumis au Conseil.
- Autres idées : faire le tour des quartiers (rallye, journée portes ouvertes, tours guidés,...) ; présentation orale des projets pour que ceux qui « *ne savent pas écrire mais qui savent parler* » puissent s'exprimer ; soutien à la rédaction des Feuilles de route ;
- Donner plus de clarté à l'engagement des QD : préciser dès le départ l'engagement qu'implique la participation au processus (nombre de soirées, ..). Préciser que cet engagement se fait aussi par étape : candidature, remise feuille route, charte ; etc.

Revoir les critères et priorités ?

La définition des critères et priorités soulève encore beaucoup de questions au sein du groupe. Pour faciliter le débat, la coordination a présenté une proposition de simplification des critères et priorités (voir docs. en annexe) :

- Reformulation des critères de la priorité 1;
- Suppression de la priorité 2 (action collective) parce que déjà inclue dans la priorité 3 ;
- Reformulation en résumé des priorités 3 (en laissant disponible l'ensemble de l'info).

Pour certains participants, les critères et priorités sont encore trop peu définis et peuvent laisser place à l'interprétation subjective. Un participant reconnaît que son choix a été instinctif : « ... j'ai choisi dans les 15 min. ».

D'autres réactions rappellent la difficulté d'évaluer certains critères sur base de la FR ou d'une présentation faite par les porteurs : « quelle base pour juger si le fonctionnement du groupe porteur est transparent et participatif » ?

Concernant les critères relatifs aux priorités 3, une remarque à retenir : la priorité « Se réapproprier les espaces publics ... » n'est pas en cohérence avec les deux premières. « Vivre ensemble durablement » et « Agir autrement et durablement » relèvent en effet des principes ; « Se réapproprier les espaces publics » est une orientation, un exemple.

Le débat a était très intense mais n'a pu permettre de tirer des conclusions significatives.

Décision : une prochaine réunion du Conseil sera proposée pour que l'on retravaille le sujet au sein du Conseil, en vue de préparer l'Assemblée des quartiers qui reste l'instance de décision pour les modifications des priorités et critères.

PV CQ du 03/06/14 6 / 10

Revoir la cotation des critères et priorités ?

Faut-il revoir les cotations des critères et priorités, fixées actuellement à 50-50 ?

Plusieurs propositions ont été avancées, mais il s'avère qu'il s'agit d'une discussion relativement technique et dense.

Décision:

- Les cotations restent identiques pour le prochain BP (AP 2014-16);
- Une prochaine réunion du Conseil sera proposée pour retravailler le sujet.

Le public qui participe aux Quartiers durables citoyens

Les quartiers plus « fragilisés » ont été jusqu'ici peu représentés dans les QD. La complexité du processus, et notamment du débat sur le BP, ne facilite pas la participation de ce public. Pour remédier à cette situation, plusieurs mesures sont en cours de développement :

- La simplification de la procédure ;
- Lors de l'AP 6, une communication spécifique a eu lieu vers ce public, entre autres à travers des maisons de quartier, des acteurs de terrain, etc. de façon à ce que l'information sur les QD et l'AP atteigne un maximum de personnes et percole auprès d'un public varié. Plusieurs candidatures ont d'ailleurs émergé suite à cette action;
- La possibilité de proposer des accompagnement légers aux groupes qui ne se sentent pas encore prêts à remettre un candidature mais qui aimeraient participer au processus.

Les mots de la fin

- Il est important de retravailler nos questions avec un groupe plus large et plus représentatif de l'ensemble des QD: « on est trop peu nombreux aujourd'hui »; « les décisions se prennent en fonction des personnes présentes ». Comment donner la parole à ceux qui ne sont pas là ? (Peut-on considérer que ceux qui ne sont pas là ne sont pas intéressés au débat ?);
- Les réunions comme celle-ci, des groupes de travail, sont importants pour faire avancer le débat : ce sont des « chambres d'écho ».;
- « Je trouve dommage que ceux qui avaient des critiques plus fortes sur le BP ou le processus en général ne soient pas là aujourd'hui »;
- Le débat autour de l'organisation du processus et notamment du BP reste encore complexe et très « soutenu » ; il ne sera pas accessible (ou n'arrivera pas à intéresser) à toute sorte de publics ;
- Le BP offre un cadre de débat ouvert et « vivant » : on voit que les questions soulevées par l'assemblée et par les habitants sont prises en compte, travaillées et remises en discussion et « ça me motive » ;
- « Nous avons plus de questions que de réponses » ;
- Le processus est bien organisé et les QD sont bien encadrés ;
- « Il y a une belle dynamique! »;
- « Il faut ouvrir le quartiers durables aux jeunes : contacter les Eco-conseillers ! »

PV CQ du 03/06/14 7 / 10



ANNEXE 2 – BIJLAGE 2 – CRITERES DE SELECTION DES PROJETS (FR) – CRITERIA VOOR DE SELECTIE VAN DE PROJECTEN (NL)

Critères de sélection des projets

Les critères de sélection sont évalués par le Conseil des Quartiers Durables Citoyens et vise à sélectionner les projets qui bénéficieront d'un appui financier et/ou d'expertise(s).

- Le groupe pilote et le groupe porteur d'un projet ont un fonctionnement transparent et participatif;
- Le projet est pertinent par rapport aux enjeux et aux ressources identifiés pendant la phase d'état des lieux partagé, au périmètre du quartier et aux capacités du groupe porteur à mener celui-ci jusqu'à son terme;
- Le groupe porteur propose des moyens suffisants pour pérenniser le projet dans le temps, y compris au delà de l'appel à projet;
- Le projet a un impact potentiel à moyen et long terme sur le quartier (changement de comportement individuel et collectif, amélioration du cadre de vie, renforcement de dynamiques citoyennes...);
- Les moyens demandés pour la mise en œuvre du projet (budget et expertise) sont cohérents au regard des résultats escomptés.
- Le projet doit rencontrer une ou plusieurs priorités reprises ci-dessous (voir annexes pour plus de détails):

«Vivre ensemble durablement»

Le projet favorise la mixité au sein du quartier et est mis en oeuvre de façon à ce que chacun puisse participer au projet et plus largement à la dynamique du quartier.

«Agir autrement et durablement»

Le projet comporte des actions concrètes, facilement reproductibles, qui s'inscrivent dans la durée et ont pour ambition d'aller vers des publics plus difficilement mobilisables.

«Se réapproprier les espaces publics pour renforcer la qualité de vie»

Le projet favorise une gestion et/ou une utilisation plus collective et participative de l'espace public et le dialogue entre différentes parties prenantes (communes, habitants, associations, administration...).

Criteria voor de selectie van de projecten

De criteria worden door de Raad van de Participatieve Duurzame Wijken beoordeeld en zijn bedoeld om de projecten die een financiële steun en/of expertise zullen krijgen te selecteren.

PV CQ du 03/06/14 8 / 10



- De stuurgroep en de ondersteunende groep van een project hebben een **transparante en participatieve werking**;
- Het project is relevant met de kwesties en middelen die werden geïdentificeerd tijdens de fase van de gedeelde stand van zaken, van de oppervlakte van de wijk en het vermogen van de ondersteunende groep om het project tot uitvoering te brengen;
- De ondersteunende groep stelt voldoende middelen voor om **het project in de tijd duurzaam te maken**, ook voor na de periode van de projectoproep ;
- Het project heeft een **potentiële impact op de wijk op middellange en lange termijn** (wijziging van het individueel en collectief gedrag, verbetering van de leefomgeving, versterking van de burgerlijke dynamica...);
- De gevraagde middelen voor de uitvoering van het project (budget en expertise) komen **overeen met** de verwachte resultaten.

Het project moet overeenkomen met **één of meerdere van de prioriteiten die hieronder staan** (zie bijlage voor meer details):

«Samen duurzaam leven»

Het project bevordert de vermenging in de wijk en wordt uitgevoerd met het principe dat iedereen kan deelnemen aan het project en op een grotere schaal aan de dynamica van de wijk.

«Anders en duurzaam handelen»

Het project omvat concrete acties, die gemakkelijk kunnen worden voortgebracht, die duurzaam zijn in de tijd en tot doel hebben om een moeilijker mobiliseerbaar publiek te benaderen.

«De openbare ruimte herinpalmen voor een betere levenskwaliteit»

Het project bevordert een collectiever en participatiever beheer en/of een gebruik van de openbare ruimte en de dialoog tussen de verschillende belanghebbende partijen (gemeenten, inwoners, verenigingen, administratie...).

PV CQ du 03/06/14 9 / 10



OUARTIERS DURABLES CITOYENS - PARTICIPATIEVE DUURZAME WUKEN

ANNEXE 3 – BIJLAGE 3 : Demandes d'expertise / Expertise aanvragen

EXPERTISES Quartiers durables citoyens 2013-2015

			Nbre	Tota
Quartier	Sujet d'expertise	Expert-s	h/j	H/J
Expertises accordée du	rant l'état des lieux partagé		0.1	
Neptune	Analyse de la santé des arbres	Guy Denudt/ABEF	4	i .
Helmet	Mise sur pied d'un SEL	Henry Dupont	4	
Expertises accordée lor	s du conseil du 12 février 2014, avec devis en ordre au 31 mars 14	- N	- N	102
Broebel'air	Etat des lieux place st pierre-map-it	esp mob/21 sol	12	
chant d'oiseau	Etat des lieux partagé parvis franciscains	esp mob/21 sol	14	1
Molen babbel	Site internet	Vertige	0,2	1
	Animation alimentation/débat/atelier cuisine	Jardins de pomone	2	
Morichar	conseils plantations	Natagora	0,5	
	animation curieux en herbe	A Travers bois	3	
Permacanal	paysage/plans	Arkipel	4	
	Construction îles flottantes	maison wallonne de la pêche	5	
Logis-Floréal	Formation mobilité douce (GRACQ)	Gracq	0,5	
•	Atelier tisane et herbe médicinale + teintures végétales	anja van geert, Herbae	2	
	Cours de jardinage	Jardins de pomone	2	
	Essais de sol	Esher	2	
Neptune	Etude paysagère en vue de développer une coulée verte et bleue; amélioration de la biodiversité et de la gestion des eaux pluviales	landscape design	12	
Renversant maelbeek	Création plate-forme Web et agenda partagé	Vanbelle Didier	. 4	
	Soutien méthodologique pour l'animation de soirées rencontres entre projets	dominique Nalpas	1	
	Animation d'ateliers de récupération et création participative de la signalétique	openfab	3	
	ateliers participatifs	ognev vlaminck	3	
	Création d'un logo et BD du projet	Yacine Camanas	3	
	Ouverture à la communication: publics moins favorisés	rencontre des continents	1	
Vieux st Anne	animation/réalisation participative fresque	Nele Wouters	2	
Messidor	Analyses des sols	Esher	4	
	suivi de chantier participatif pour les petits aménagements de la sapinière	Fabrique de jardins	3	
	Travail graphique sur une carte d'accessibilité.	Coline Sauvand	8	
Cité forest vert	spécialiste de la taille des arbres fruitiers	ch Poirson	2	
	Eradication des plantes invasives	Jeunes jardiniers	4	
	Sensibilisation isolation	Modelmo Scrl	1	
	Cahier de recommandation energie	Modelmo Scrl	4	

P 1			Nbre	Total
Quartier	Sujet d'expertise	Expert-s	h/j	H/J
Jours d'expertise su	pplémentaires accordés lors du conseil du 3 juin	200		19,3
Neptune	Rallonge etude coulée verte et bleue	landscape design	. 2	4
Vieux st Anne	animations soins des arbres	JP Wesel	J. San Pil	2
	finalisation site internet:wordpress	LD webdesign		1
Cité Forest vert	rallonge cahier de recommandations	Modelmo Scrl	100	1
chant d'oiseau	Rallonge étude mobilité parvis franciscains	espace mobilités		2
Solidharen	Analyse de sols	Esher	1,	7
Permacanal	rallonge étude plans paysager	Arkipel		2
Morichar	Création nichoirs	Natagora		2
Molen babbel	rallonge vertige internet	Vertige	2,	6
Messidor	rallonge aménagement sapinière	Fabrique de jardins		1
Jours d'expertise ac	cordés lors du conseil du 12 février 14 mais restés sans devis à ce jour			11
Cité forest vert	Formation réseaux sociaux	,		1
Helmet	Formation des bénévoles par un réparateur vélo professionnel			3
Duchesse	Biologisch tuinieren en groene straten + coaching			5
	Binnen/buiten moestenieren	i e		2

Total des jours d'expertise avec devis : 129,5

PV CQ du 03/06/14